



COMPTE RENDU

CAP Locale du 9 Décembre 2016

Mouvement complémentaire du 01/03/2017

En préambule, les élus Force Ouvrière ont lu la déclaration liminaire suivante :

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Les CAP Locales de mutations sont l'occasion de faire le point sur les effectifs de la DGFIP tant au plan national qu'au niveau local et surtout de pouvoir apprécier l'évolution d'une année sur l'autre.

Au 1^{er} Mars 2016, il manquait à la DGFIP l'équivalent temps plein (ETP) de 1 925 agents, C, au 1^{er} Mars 2017 il va manquer 2 572 ETP.

Pour la DDFIP du Puy de Dôme, au 1^{er} Mars 2016 il manquait 14,3 ETP, au 1^{er} Mars 2017, il va en manquer 18,4 !...

On voit très bien que la réflexion pour affecter les agents porte essentiellement sur le fait de savoir où le manque d'agents gênera le moins, quel service sera le mieux à même de supporter la pénurie.

La situation du cadre C ne fait que s'aggraver, les considérations budgétaires l'emportent largement sur la qualité de vie au travail des personnels et le devenir des missions.

Les réorganisations permanentes, conjuguées aux suppressions d'emplois et à la course effrénée à la performance, avec des objectifs matériellement et humainement impossibles à atteindre, ont conduit à une détérioration alarmante des conditions de travail et un découragement croissant des agents, tous grades confondus.

Les élus Force Ouvrière tiennent à réaffirmer leurs revendications concernant la mise en œuvre de 2 véritables mouvements : un au 1^{er} septembre N et un autre au 1^{er} mars N + 1. C'est ainsi que les agents peuvent concilier vie familiale et vie professionnelle. Ces 2 mouvements existaient dans la filière gestion publique, c'est un acquis qui a été retiré à tous les agents de la DGFIP.

F.O. -DGFIP dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAP Nationale de toutes les situations sociales difficiles
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe

Pour conclure, les élus **F.O.-DGFIP** profitent de cette CAP pour rappeler les revendications portées par leur organisation syndicale, à savoir :

- ◆ **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, il en va de la santé des agents et de la survie de l'ensemble de nos missions**
- ◆ **Le maintien et le renforcement de toutes les missions assurées par la DGFIP**
- ◆ **L'arrêt de tous les projets de réorganisation de l'ensemble des services**

Quelques précisions préalables sur les mesures d'accompagnement :

Les affectations « ALD » (à la disposition du Directeur) sont de 2 ordres :

- **ALD sans résidence** → les agents sont affectés provisoirement sur un poste de n'importe quelle résidence administrative de la DDFiP 63.
- **ALD Résidence** → l'agent a obtenu une RAN lors de la CAP Nationale mais n'a pas de poste précis, l'affectation provisoire se fait uniquement sur les postes de la RAN obtenue.
- **Le détachement** → qu'il soit à la demande de l'agent ou par décision du Directeur, il signifie que l'agent obtient un poste mais en occupe un autre - généralement, le détachement est valable pour un an (sauf demande expresse de l'agent) jusqu'au 1^{er} Septembre de l'année

4 arrivées dans le département :

- une collègue arrive de la DDFiP 03 et va en Direction (CHORUS)
- une collègue arrive de la DDFiP 75 et va au SIP SO SAID
- un collègue arrive de la DDFiP 94 et va au SIE Nord
- une stagiaire installée au 3/10/16 reste sur son poste le SIP Sud-Est

3 mutations intra-départementales :

- un collègue ALD sans résidence obtient la RAN de Clermont-Fd (Gestion des Patrimoines Privés)
- un collègue ALD Clermont-Fd obtient le SIP SO Accueil
- une collègue ALD Clermont-Fd obtient le SIP NE

Mesures d'accompagnement

2 agents ALD obtiennent les affectations suivantes (jusqu'au 01/09/2017) :

- le Pôle National de Supervision des Tiers (PNST)
- le SIP-SIE de Thiers

Les autres affectations provisoires des différents ALD restent inchangées.

Enfin un détachement est obtenu par un agent en poste au SFACT et qui rejoint le service Liaison Rémunération à compter du 1^{er} janvier 2017

Les élus Force Ouvrière ont voté CONTRE ce mouvement afin de protester contre les suppressions et les vacances d'emplois.